

Politiques d'inscription et de paiement

Nous nous efforçons de faire en sorte que les informations contenues dans ce catalogue soient exactes au moment de la publication. Étant donné que les politiques, le personnel et le financement peuvent changer, Bellevue Parks & Community Services (services communautaires et parcs de Bellevue) se réserve le droit d'ajouter ou de retirer des programmes et d'amender, de réviser ou de modifier toute disposition, y compris - mais sans s'y limiter - le prix, la date et le lieu, imprimée dans cette brochure. Pour obtenir les informations les plus récentes, nous vous invitons à consulter le site Register.BellevueWA.gov.

Pour les camps organisés moins de 15 heures par semaine, veuillez consulter les politiques relatives aux «Programmes récréatifs généraux et aux mini-camps». **Les politiques relatives aux camps de jour figurant sur cette page ne s'appliquent pas aux organisés et couvrant réunissant moins de 15 heures par semaine.**

Nourriture et rafraîchissements

Les programmes énumérés dans cette brochure peuvent inclure un rafraîchissement sous forme de nourriture ou de boisson. Veuillez contacter le site de la zone de programme pour plus d'informations; les numéros de téléphone sont disponibles dans cette brochure. Le coût de la nourriture et des boissons, le cas échéant, est inclus dans le coût du programme.

Numéro d'identification fiscale de la ville de Bellevue :

91-6007020

Priorité d'inscription :

La ville de Bellevue tient à assurer un large éventail d'activités récréatives aux résidents de Bellevue. C'est pourquoi la ville accorde la priorité d'inscription aux personnes résidant dans les limites de la ville de Bellevue. La participation des non-résidents aux programmes de loisirs est possible dans la limite des places disponibles. Aucune inscription de non-résident n'est acceptée avant le premier jour d'inscription des non-résidents. À cette date, les inscriptions par courrier et par fax seront acceptées, par téléphone au 425-452-6885, ou en ligne à l'adresse Register.BellevueWA.gov.

En vertu d'un accord interlocutoire avec le Comté de King, toutes les inscriptions aux programmes du Centre communautaire de Bellevue Sud sont traitées dans l'ordre où elles sont reçues.

Confirmation de l'inscription :

Les reçus d'inscription sont envoyés par courrier électronique après le traitement de l'inscription. Pour obtenir un reçu d'inscription imprimé, veuillez appeler le 425-452-6885. Vous pouvez également accéder à l'historique des transactions dans votre compte en ligne.

Aide financière/bourses d'études :

Les résidents de Bellevue qui remplissent les conditions requises et qui vivent dans les limites de la ville peuvent bénéficier d'une aide financière. Les personnes concernées seront informées du montant dû pour chaque inscription après traitement de la demande d'aide financière.

Pour obtenir des informations sur les demandes d'aide financière, veuillez consulter la page 34 de ce document, appeler le 425-452-6885 ou consulter BellevueWA.gov/Connections.

Paiement:

Les paiements sont acceptés en espèces, en chèques-cadeaux, en chèques ou en cartes Visa/MasterCard uniquement. Le paiement pour tous les programmes, à l'exception des camps de jour, est dû en totalité au moment de l'inscription. Pour toutes les transactions effectuées en ligne, le paiement intégral doit être effectué au moment de l'inscription. Veuillez éviter d'envoyer de l'argent liquide par la poste.

Une demande de bourse d'études ou d'aide financière est requise avant l'inscription.

Programmes récréatifs généraux et mini-camps de moins de 15 heures par semaine : Le paiement doit se faire au moment de l'inscription. Une demande de bourse d'études est requise avant l'inscription si vous payez avec une bourse d'études.

Camps de jour (camps d'au moins 15 heures par semaine) : Des frais non remboursables de 50 \$, par participant et par camp, sont exigés pour chaque camp de jour au moment de l'inscription et seront appliqués au montant final dû. La différence de tarif pour les non-résidents de Bellevue est également due au moment de l'inscription. Le paiement intégral du solde est dû trente (30) jours calendaires avant le premier jour de chaque session.

Carte de crédit :

Indiquez le numéro de la carte de crédit et la date d'expiration sur le formulaire d'inscription.

Chèques :

Des frais de 15 \$ seront imputés à tous les chèques ou traites reçus par la Ville qui sont retournés ou refusés par la banque tirée ou tout autre dépositaire (ordonnance administrative 53).

Remboursements :

En cas d'annulation de cours par la Ville, les frais de programme seront remboursés à 100 %. Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé le premier jour du programme ou du camp ou après. Aucun remboursement n'est prévu pour les programmes de 10 \$ ou moins.

Programmes récréatifs généraux et mini-camps (camps de moins de 15 heures par semaine) :

Si le retrait est effectué au moins sept (7) jours civils avant le début du cours, un remboursement est accordé, moins des frais administratifs de 10 \$ par participant et par programme. Les retraits de cours demandés moins de sept (7) jours civils avant le début du cours entraîneront un remboursement de :

Programmes dont les frais sont de 20 \$ ou moins : frais de programme, moins 10 \$ de frais administratifs, par participant et par programme.

Programmes dont les frais sont supérieurs à 20 \$: 50 % des frais du programme, par participant et par programme.

Camps de jour (camps se réunissant 15 heures ou plus par semaine) : Un remboursement est accordé si le retrait est effectué au moins quatorze (14) jours civils avant le premier jour de classe, moins un frais non remboursable de 50 \$, par participant et par camp. En cas de désistement moins de quatorze (14) jours civils avant le début du camp, le remboursement sera de 50 % des frais du camp, par participant et par programme. Si vous souhaitez changer de camp, veuillez appeler le 425-452-6885 pour obtenir des informations sur notre politique de transfert.

DÉFINITION DU RÉSIDENT :

On entend par résident toute personne vivant dans les limites de la juridiction de la ville de Bellevue, telles que déterminées par les registres de la ville. Pour toute question visant à déterminer si vous vous trouvez dans les limites de la juridiction de la ville de Bellevue, veuillez contacter la Development Services Department's Land Use Division (division de l'utilisation des sols du département des services de développement) au 425-452-4188.